

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 17 mars 2025

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **17 mars 2025**

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 11

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 2

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Votants 13

Date de la convocation : 12/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 12/03/2025

Date d'affichage de la délibération : 19/03/2025

Etaient présents : Mme RIVOIRE Marion, M NAVARRO Pierre, M ARRUE Philippe, M CORTES Didier, Mme DICCIANNI Isabelle, Mme NOEL Martine, Mme LABEDAN Marie-Claire, Mme CORTES Anne-Marie, Mme NOEL Josette, Mme ROUTABOUL Monique, Mme LACOSTE Marie-Bénédicte

Ont donné procuration : Mme FAURE Bernadette à Monsieur CORTES Didier,
Mme MARTINS Josette à Mme NOEL Martine

M CORTES Didier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-01 Election du Vice-président du CCAS

Exposé

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'article L. 123-6 du code de l'action sociale des familles prévoyant l'élection d'un vice-président au sein du Conseil d'Administration chargé de le présider en l'absence du Maire,

Vu la délibération 2024-01 du Conseil Municipal de Flourens du 21 novembre 2024 portant élection du Maire,

Vu la délibération 2024-10 du Conseil Municipal de Flourens du 21 novembre 2024, portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de désigner un Vice-Président chargé de présider le CCAS en l'absence du Président,
Décision

DELIBERE

ARTICLE 1 : La candidature en qualité de Vice-Président(e) est la suivante :,

ARTICLE 2 : Après vote à main levée à la majorité absolue, a obtenu : 13 voix pour,

ARTICLE 3 : M. CORTES Didier est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- | | |
|----|---------------|
| 13 | • VOIX POUR |
| 0 | • ABSTENTION |
| 0 | • VOIX CONTRE |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/03/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

La Présidente
Marion RIVIERE

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20250317-DE2025_01-DE